



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Italie

Question écrite n° 2260

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur le dossier de la pérennisation de l'usage de la langue française en Val d'Aoste. En effet, cette région autonome italienne, enchâssée dans les Alpes et limitrophe de notre pays, est la seule région transalpine francophone. Or, il semblerait que le français y perdrait du terrain, et que la France ne s'attacherait pas à y pérenniser notre langue par manque de volonté. Or une vigoureuse coopération linguistique et culturelle entre cette région autonome et notre Etat pourrait être raisonnablement envisageable, dans le but d'inverser cette tendance. Elle lui demande, donc, de lui indiquer les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Le statut d'autonomie du Val d'Aoste date de 1948. L'Etat italien reconnaissait ainsi, constitutionnellement, le droit à l'usage de la langue française dans cette région où le bilinguisme franco-italien est devenu obligatoire dans les écoles depuis 1985. Cela signifie que les deux langues, l'italien et le français, sont enseignées à égalité dans le système scolaire, et ce dès l'enseignement primaire, et utilisées indifféremment dans les administrations. Le service culturel de l'ambassade de France à Rome, à travers son bureau de coopération linguistique et artistique de Rome (BCLA), n'a en rien diminué l'importance de son dispositif ni sa présence dans cette région. Il l'a même renforcée, puisqu'à l'attaché de coopération pour le français (ACPF), dépendant du BCLA, s'est ajouté en 1996 un coopérant du service national (CSN), remplacé depuis deux ans par un volontaire international. Ce dispositif est en outre complété par une Alliance française active. L'attaché de coopération pour le français, détaché par notre ambassade auprès de l'Assessorat de l'éducation et de la culture régional, est installé au sein même de la région. Il travaille de ce fait en collaboration directe avec les autorités scolaires et culturelles. Au bilinguisme théoriquement généralisé dans les écoles viennent s'ajouter de nombreuses actions de coopération transfrontalière, et d'autres, comme, par exemple, la semaine de la francophonie à laquelle sont associés tous les collèges depuis quatre ans et qui a concerné neuf cents élèves en 2002, les sections bilingues de français promues par le bureau de coopération linguistique et artistique et soutenues financièrement par la région dans le lycée classique européen d'Aoste (depuis 1997-1998), la participation à la Journée européenne des langues, sans compter toute l'activité dans le domaine de la formation des enseignants bilingues (accord avec l'IUFM de Grenoble), les initiatives prises au sein de la région, soit pour soutenir la francophonie, soit pour aider à la mise en place d'une programmation culturelle (50 % des manifestations sont en langue française). Le volontaire international, quant à lui, est intégré à RAI-Val d'Aoste et participe activement à la promotion et à la diffusion de notre langue par une émission de radio quotidienne. En tant que journaliste, il travaille toujours activement avec l'attaché de coopération pour le français pour relayer les médias dans les différents événements liés à notre coopération linguistique et éducative. Le dispositif de coopération linguistique et culturelle de notre ambassade est bien implanté dans cette région autonome. Il n'est ni souhaitable ni prévu d'en diminuer l'importance.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2260

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération et francophonie

Ministère attributaire : coopération et francophonie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2961

Réponse publiée le : 25 novembre 2002, page 4448